



DESTINATAIRES : Tous les médecins et toutes les personnes oeuvrant dans l'établissement

DATE : Le 9 juin 2020

OBJET : Procédure pour l'utilisation du salon d'accueil des familles dans les cas de décès en centre hospitalier

Considérant les restrictions en vigueur dans l'actuelle pandémie et en tenant compte des enjeux qui lui sont associés, il est légitimement souhaité par les familles de pouvoir voir leur proche décédé. En conséquence, le CISSS de Chaudière-Appalaches souhaite offrir la possibilité aux familles de voir leur proche une dernière fois. L'humanisme est une valeur importante pour le CISSS et c'est en congruence avec cette valeur que nous avons organisé un salon d'accueil des familles dans les centres hospitaliers de la région. La procédure suivante explique la marche à suivre en cas de décès COVID (confirmé, suspecté, sous investigation). Cependant, le salon peut également être utilisé pour des décès NON COVID en suivant les procédures usuelles.

Le salon d'accueil des familles de l'Hôtel-Dieu de Lévis est maintenant disponible et se situe à la gauche du poste des agents de sécurité par la porte d'entrée. Les salons dans les trois (3) autres centres hospitaliers seront disponibles vers le 30 juin 2020; une note de service sera diffusée avec l'emplacement exact, et ce, en temps opportun.

Les consignes suivantes expliquent la marche à suivre en cas de décès COVID (confirmé, suspecté ou sous investigation), et une section foire aux questions est disponible à la fin du document. Pour les décès NON COVID, veuillez vous référer aux procédures usuelles.

Lors d'un décès COVID confirmé, suspecté ou sous investigation, voici la procédure :

1. Respecter les consignes dans les documents : [TRAJ Deces Hopital COVID-19 2020-06-07](#) et à la méthode de soins informatisée (MSI) du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke *Soins post-mortem*;
2. Avant de sortir de la chambre, retirer gants et blouse selon la procédure recommandée;
3. Procéder à l'hygiène des mains et mettre de nouveaux gants et une blouse pour transporter le corps recouvert d'un drap vers la salle d'exposition ou la morgue selon la procédure usuelle;
4. Une fois rendue dans le salon d'accueil des familles, ouvrir le double linceul afin de dégager le visage et retirer la mentonnière. Ensuite, retirer l'équipement de protection individuel (ÉPI).

Parallèlement aux soins post-mortem, un professionnel de la santé appelle la famille :

1. Demande s'ils désirent venir voir la personne décédée.
 - **Non** : le corps est envoyé directement dans la morgue extérieure (sauf Saint-Georges, morgue intérieure).
 - **Oui** : la personne de l'unité de soins ou service donne les consignes suivantes :
 - Les visiteurs doivent se présenter dans l'heure suivant l'appel;
 - Il sera possible de se recueillir devant la personne décédée, derrière une vitre, et ce, pour une durée maximum de **30 minutes**;
 - Les visiteurs ne pourront pas toucher le corps de la personne décédée;
 - Les visiteurs peuvent se recueillir par groupe de **deux à la fois** en respectant la distanciation physique de deux (2) mètres;
 - Les autres visiteurs doivent attendre dans leur voiture;
 - Les visiteurs gèrent eux-mêmes le temps donné à chaque personne, tout en respectant le temps maximal de 30 minutes;
 - Si possible, chaque visiteur apporte son masque de procédure ou couvre-visage. S'il n'en a pas, un masque de procédure lui sera remis par l'agent de sécurité;
 - Un membre du personnel appelle les agents de sécurité pour informer du décès et des visiteurs qui vont se présenter;
 - Un agent de sécurité doit surveiller la salle d'exposition temporaire en tout temps lorsqu'il y a un corps à l'intérieur;
 - À l'arrivée de chacun des visiteurs, l'agent de sécurité doit appliquer le questionnaire habituel;
 - Visiteurs asymptomatiques : hygiène des mains et la personne peut conserver son couvre-visage si elle en a un;
 - Visiteurs suspectés ou confirmés COVID-19 : hygiène des mains et l'agent de sécurité donne un masque de procédure (si la personne avait un couvre-visage, elle doit le retirer pour mettre le masque de procédure).
 - Lorsque la période de visite est terminée :
 1. L'agent de sécurité rappelle l'unité de soins pour qu'un membre du personnel vienne chercher le corps;
 2. Laisser partir les membres de la famille;
 3. Remettre le double linceul sur le visage du patient;
 4. Désinfecter le double linceul avant de le sortir de la pièce et le recouvrir d'un drap; retirer blouse et gants, procéder à l'hygiène des mains et revêtir blouse et gants propres;
 5. Avec l'aide de l'agent de sécurité, aller porter le corps dans la morgue extérieure (ou intérieure pour Saint-Georges).
 - L'agent de sécurité appelle le service d'admission pour que ces derniers appellent l'entreprise de service funéraire pour venir récupérer le corps.

Ces consignes pourraient changer en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique.

Foire aux questions

Pourquoi installer un salon d'accueil des familles?

Afin de réduire le nombre de personnes circulant dans l'hôpital, le salon d'accueil des familles est situé près d'une porte extérieure. Enfin, les entreprises de service funéraire n'offrent pas le service d'exposition, et la crémation est obligatoire pour toute personne décédée de la COVID-19. Donc, si nous n'offrons pas d'endroit pour exposer le corps, certaines familles ne seraient pas en mesure de voir leur être cher une dernière fois.

Pourquoi le corps est derrière une vitre?

Pour diminuer au maximum les risques de contamination et parce que les personnes ne peuvent pas toucher le corps de la personne décédée de la COVID-19. Cependant, si l'utilisateur n'est pas COVID, le corps pourra être avec la famille et il serait permis d'y toucher.

Pourquoi les gens doivent venir dans l'heure suivant la constatation du décès?

Pour s'assurer d'offrir l'exposition avant que la rigidité cadavérique ne s'installe.

Pourquoi une visite de 30 minutes seulement?

Pour des raisons de logistique, de condition du corps et de coordination avec tous les services, il a été statué qu'une période de 30 minutes était appropriée.



Annick Bouchard

Directrice clinico-administrative Optilab et Directrice adjointe
Direction des services multidisciplinaires,
volet services diagnostiques et télésanté



Anne-Sophie Michel

Coordonnatrice de projet
Direction générale

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger